



Le 12 mars 2019

Violences sexuelles au Figaro : Briser l'omerta

« Un jour, je propose à un collègue voisin de bureau s'il veut que je lui apporte un café. Il me répond : "Non, je préférerais que tu me tailles une pipe". »

« Il m'a dit que mon rouge à lèvres l'excitait, et il m'a collée contre la paroi de l'ascenseur, en essayant de m'embrasser de force. »

Le harcèlement sexuel n'épargne pas les médias, comme l'a prouvé récemment l'affaire de la Ligue du LOL. Mardi, *Libération* a publié une enquête révélant plusieurs faits de violences sexistes, de harcèlement et même d'agressions sexuelles au *Figaro*, visant souvent des jeunes femmes précaires. Une université française déconseillerait même à ses étudiant.e.s d'envoyer des demandes de stage au *Figaro*, après « les remarques sur le physique et les propositions déplacées d'un chef de service » envers une jeune journaliste. Ces faits sont graves. Souvent, la direction n'en a pas été avertie, car les victimes craignent des représailles professionnelles. Il est temps de briser l'omerta et de parler de ces violences au sein du *Figaro*.

Le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent une situation intimidante, hostile ou offensante.

La pression grave, même non répétée, dans le but d'obtenir un acte sexuel constitue également une forme de harcèlement sexuel.

Le harcèlement sexuel est un délit, quel que soit le lien entre l'auteur (supérieur.e hiérarchique, collègue...) et la victime. Si l'auteur des faits a eu un contact physique avec la victime, il peut s'agir d'une agression sexuelle, plus gravement punie.

Vous pensez être victime de harcèlement sexuel ? Un.e collègue ou un.e supérieur.e hiérarchique a un comportement qui vous met mal à l'aise, mais vous ne savez pas à qui en parler ?

Depuis la loi Sapin 2, applicable depuis le 1er janvier 2018, une procédure de signalement devait être accessible pour les salarié.e.s concernés. Mais le lien est noyé sur le Kiosque du *Figaro* et ne

mentionne pas les cas de harcèlement sexuels ou de violences sexistes. Lundi, la direction a enfin nommé une référence en charge d'orienter, d'informer et d'accompagner les salarié.es en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Outre ces dispositifs, la CGT du *Figaro* fait deux propositions :

- Lucie Ronfaut, journaliste au Figaro et au figaro.fr, et membre du Syndicat national des journalistes-CGT, se propose pour accompagner les victimes dans vos éventuelles démarches, ou juste pour en discuter, en toute confidentialité. lrnfaut@lefigaro.fr / 01 57 08 74 77
- Les faits révélés par l'enquête de *Libération* doivent être l'occasion pour la direction de mener une enquête interne sur les cas de harcèlements sexuels et de violences sexistes au *Figaro*.

Stagiaire, apprenti.e, pigiste, CDD ou CDI, au *Figaro* depuis peu ou depuis longtemps, vous avez le droit à un environnement professionnel sain.